

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 04-13/2026**

Date de convocation : 16 mars 2026

Date d'affichage : 16 mars 2026

Objet : Election des délégués au SIVOS des Collines

L'an deux mil vingt-six et le vingt mars à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Michel sur Savasse régulièrement convoqué par le Maire sortant, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jocelyn BOUVIER, Maire nouvellement élu.

Présents : Jocelyn BOUVIER – Ghislaine BARTHELON – Jérôme MALORON – Carole MOTTUEL – Sébastien RUAZ – Séverine CAPOGNA – Jérôme GUILLOUD – Pauline COLOMB – Jean-Yves DUBAUT – Véronique BOYER – Philippe CREUSEFOND – Sandra TARDY – Gaëtan IDELON – Sébastien CARMET – Maeva PARMENTIER.

Absents, excusés : Néant

Procurations : Néant

Carole MOTTUEL a été nommée secrétaire de séance.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du SIVOS des Collines indiquant la clé de répartition du nombre de délégués,

Considérant qu'il convient de désigner trois délégués titulaires auprès du SIVOS des Collines

Considérant l'absence de formalisme prévu dans les statuts du SIVOS des Collines,

Considérant l'accord des élus, à l'unanimité, pour désigner les délégués du SIVOS des Collines à main levée et non par un vote à bulletin secret

Considérant que le Maire de Saint Michel est automatiquement désigné comme délégué suppléant auprès du SIVOS des Collines,

Considérant que Ghislaine BARTHELON, Jérôme MALORON et Sandra TARDY se portent candidats.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité absolue,

PROCLAME Ghislaine BARTHELON, Jérôme MALORON et Sandra TARDY délégués titulaires auprès du SIVOS des Collines.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Saint Michel sur Savasse, le 23 mars 2026

Le Maire
Jocelyn BOUVIER

